

LE PROPAGATEUR DES BONS LIVRES

BULLETIN

BI-MENSUEL



DE LA LIBRAIRIE SAINT-JOSEPH

Un bon livre est un ami : n'en ayons que d'excellents.

Abonnement : 25 centins par an.

CADIEUX & DEROME, ÉDITEURS-PROPRIÉTAIRES. 1603, RUE NOTRE-DAME, MONTRÉAL.

Comme l'année jubilaire marche à grands pas vers sa fin, nous croyons être utiles à plusieurs encore en donnant dès aujourd'hui une instruction spéciale sur le jubilé. Cette instruction rappellera l'origine de cette grande grâce que nous a accordée Léon XIII; elle en expliquera la nature, en montrera les salutaires effets, et fera connaître les dispositions que les fidèles doivent y apporter. Nous tirons cette belle instruction de l'ouvrage suivant.

LE MISSIONNAIRE DE LA CAMPAGNE

COURS D'INSTRUCTIONS SIMPLES ET PRATIQUES

POUR LES MISSIONS, LES RETRAITES,

LES CONGRÉGATIONS,

L'ADORATION PERPÉTUELLE ET LA PREMIÈRE COMMUNION,

Par l'abbé JOUVE.

6ème édition, revue, corrigée et augmentée..... Prix franco : brochés, \$3.50
reliés, \$4.50.

SUR LE JUBILÉ.

Ecce nunc tempus acceptabile, ecce nunc dies salutis. (II Cor. VI, 2.)
Voici maintenant le temps favorable; voici maintenant le jour du salut.

I

La base de tout le culte divin, tel que le Seigneur le régla lui-même chez les Juifs, était le repos et la sanctification du septième jour. Par là les hommes devaient honorer le repos dans lequel Dieu entra après avoir rempli, dans l'espace de six jours, l'œuvre de la création.

En même temps que Dieu imposait aux hommes, dans un but hygiénique, l'interruption du travail matériel, que le corps ne saurait supporter indéfiniment, il élevait particulièrement ce jour-là leurs esprits et leurs cœurs vers le séjour où il réside, vers le lieu où il nous a préparé le sabbat éternel.

Mais ce n'était pas assez que l'homme rendit cet hommage à son Créateur, la nature entière devait le lui offrir à sa manière. C'est pourquoi le Seigneur ordonna que dans chaque semaine d'années, c'est-à-dire tous les sept ans, il y aurait une année, la dernière, pendant laquelle la terre elle-même célébrerait son sabbat et ne serait point forcée par la culture, à produire autre chose que des fruits spontanés, jouissant elle aussi de son repos.

L'année qui suivait sept périodes de semaines d'années, était à son tour sanctifiée. "Vous compterez aussi, dit le Seigneur, sept semaines d'années, c'est-à-dire sept fois sept ans qui font en tout quarante-neuf ans, et au dixième jour du septième mois, qui est le temps des expiations, vous ferez sonner de la trompette dans tout le pays. Vous publierez la délivrance pour tous les habitants de votre terre; car c'est l'année du Jubilé. Tout homme rentrera dans ses possessions et chacun retournera à sa première famille. Vous ne sèmeriez pas, et vous ne recueillerez pas les prémices de la vendange, mais vous mangerez les premières choses qui s'offriront à vous.

"En l'année du Jubilé, tous rentreront dans les biens qu'ils avaient possédés. Si la pauvreté contraint votre frère à se vendre à vous..., il travaillera chez vous jusqu'à l'année du Jubilé, et ensuite il sortira avec ses enfants et retournera à sa famille et à l'héritage de ses pères."

Cette loi était donc essentiellement libératrice: le mercenaire recouvrait sa liberté, les biens retournaient à leurs maîtres et les dettes étaient éteintes.

C'était donc avec beaucoup de raison que cette époque de libération était appelée Jubilé. Cet affranchissement général publié par l'ordre de Dieu apportait la joie à tous ceux qui allaient être rétablis dans leurs biens et dans leur condition première. La trompette qui annonçait cette

délivrance rendait un son joyeux que les Hébreux ont appelé *Jubilé*, d'où est venu notre mot latin *Jubiléum*, jubilations.

Tout cela s'applique spirituellement à notre *Jubilé chrétien* qui est une libération complète de la dette temporelle que nous avons à payer à la justice divine, même après qu'elle nous a remis la coupe du péché.

Le premier Jubilé fut publié en 1300 par Boniface VIII. Cette faveur ne s'accordait d'abord que tous les cent ans, puis, eu égard à la brièveté de la vie humaine, on la concéda tous les demi-siècles, tous les trente-trois ans en mémoire des trente-trois ans de la vie de Notre-Seigneur, et enfin tous les vingt-cinq ans.

II

Le Jubilé est la réalisation des bons desseins de Dieu à l'égard du peuple chrétien: *Ego cogito cogitationes pacis*. Le Seigneur serait en droit d'avoir des pensées de justice, tant sont grandes les iniquités des hommes. Aujourd'hui comme au temps du déluge, on peut dire que toute chair a corrompu ses voies: *Omnis caro corruperat vias suas*; que tous les hommes se sont détournés de la voie du bien pour se jeter dans celle du mal: *Omnes declinaverunt... simul inutiles facti sunt*. Néanmoins, malgré cette corruption générale, il a encore des pensées de paix: *Dilexi te, ideo attraxi te*. Ses enfants s'éloignent de lui par le péché, mais il les aime malgré leur égarement, et c'est pourquoi il veut les attirer à lui par des grâces extraordinaires: *Ideo attraxi te*. Le jubilé est l'application au peuple chrétien des fruits de l'Incarnation. Aujourd'hui comme aux derniers jours du peuple juif, il veut que le péché prenne fin, que l'iniquité soit effacée et que le règne de la justice soit établi: *Et finem accipiat peccatum, et deleatur iniquitas et adjungatur iustitia*.

Le Jubilé est un immense réservoir des grâces les plus privilégiées; c'est le *Si scires donum Dei* dit à la Samaritaine...; c'est le *Saule, Saule, quid me persequeris* dit à saint Paul...; c'est le *Surge, tolle grabatum tuum et ambula*, dit au paralytique...; c'est le *Lazare, veni foras*, dit au frère de Marthe et de Marie.

Le Jubilé est l'indulgence plénière la plus solennelle, la plus privilégiée, la plus sûre. Elle est la rémission complète de la peine temporelle due à nos péchés mortels pardonnés et à nos péchés véniels non expiés. Cette peine est plus considérable qu'on ne le croit communément, puisque, après cette vie, elle ne peut être acquittée que par les souffrances du purgatoire, souvent si longues et si intenses, toujours plus dures que toutes celles de la vie présente.

III

Une grâce si précieuse ne doit pas rester stérile. Elle doit produire en nous d'abord un renouvellement intérieur, c'est-à-dire élever nos pensées,

changer le cours de nos affections et surnaturaliser nos desirs; ensuite un changement extérieur dans nos paroles, dans nos actes, dans toutes les habitudes de la vie, en un mot, il faut qu'il fasse en nous ce que la parole du Sauveur faisait sur les malades juifs. Ceux qui ne voient plus la lumière divine, c'est-à-dire qui ont laissé le péché obscurcir leur intelligence, doivent de nouveau ouvrir les yeux de leur âme aux clartés de la foi, par conséquent reconnaître les droits de Dieu sur eux, la sainteté et la légitimité de sa loi, la divinité de J. C., l'autorité de l'Église, la sainteté des Sacraments, la malice du péché, la vanité des biens de ce monde et toutes les autres vérités qu'il a plu à Dieu de nous faire connaître.

Ceux qui jusqu'ici ont été sourds à la voix de Dieu, doivent désormais lui prêter une oreille attentive. Dieu parle à l'homme par la création tout entière, par les prophètes, par l'Évangile, par les prédications, par les événements, par les remords. Nous devons donc désormais, fermer l'oreille à la voix du monde et écouter celle de Dieu.

Le Jubilé doit faire parler les muets. Tout Chrétien est obligé de professer sa foi et de rendre témoignage à la vérité, non seulement par sa conduite, mais par sa parole. Donc, désormais plus de ces catholiques lâches et timides qui n'osent pas défendre les droits de Dieu et de l'Église injustement attaqués, qui se taisent quand la Religion et ses Sacraments sont outragés en leur présence, quand les pratiques de la vie chrétienne sont tournées en ridicule.

Le Jubilé dressera les boiteux. Il y a même parmi les chrétiens, beaucoup de boiteux spirituels, beaucoup de ces gens à qui Dieu fait dire: *Ut quid claudicatis in duabus partibus*, parce qu'ils veulent allier le service de Dieu et le service du monde, associer Jésus-Christ et Béthel, parce qu'ils ne sont point stables dans le bien, allant tantôt à droite, tantôt à gauche, aujourd'hui à l'Église, demain au théâtre; aujourd'hui à la table sainte, demain à l'orgie et à la débauche; aujourd'hui priant, demain blasphemant; aujourd'hui redisant les cantiques, demain hurlant les chansons. Le Jubilé doit faire cesser ces désordres et nous faire marcher droit dans les sentiers de la justice et du devoir.

Cette grâce doit aussi rendre le mouvement à ceux qui sont paralysés par la tiédeur et l'indifférence. Rester stationnaire dans la vertu, c'est

reculer, c'est se rendre impropre au royaume de Dieu. Si donc on a usé saintement de la grâce jubilaire, on doit se lever de son grabat, jeter ses béquilles et marcher. Dieu vous appelle, il faut avoir assez d'énergie pour aller à lui, pour le suivre même au Calvaire, sous peine de se déclarer indigne de lui: *Qui non sequitur me non est meus dignus*.

Enfin le Jubilé doit ressusciter les morts, c'est-à-dire rendre la vie de la grâce à ceux qui l'avaient perdue par le péché, les délivrer de la corruption du vice et briser les chaînes de leurs habitudes perverses.

IV

Mais pour que le Jubilé produise en nous ses fruits, que devons-nous faire? Quelles conditions avons-nous à remplir? L'Église est large dans ses faveurs et cependant elle exige que nous fassions quelque chose pour les mériter. La grâce du Jubilé étant extraordinaire, privilégiée, demande de notre part une coopération plus active. C'est pourquoi le Souverain Pontife prescrit d'abord une véritable contrition: *Verè contritus*. Quiconque conserverait de l'inflection ne serait-ce qu'à un péché veniel ne peut espérer avoir part à la grâce du Jubilé. Il importe donc de s'exciter à un regret bien sincère du mal commis, quelque léger qu'il puisse être, et de former dans son cœur un propos bien arrêté de n'en commettre aucun! de propos délibéré.

Ces dispositions, il faut les demander à Dieu, par de ferventes prières, par de généreuses pénitences. Dans ce but l'Église prescrit habituellement des jeûnes, des aumônes, des visites aux églises et autres œuvres de ce genre. Il est hors de doute que toutes ces œuvres doivent être accomplies de la manière la plus rigoureuse, à moins que, pour des raisons graves, on n'obtienne commutation du directeur de sa conscience. L'état de grâce étant absolument requis pour gagner l'indulgence du Jubilé, il est bon d'accomplir d'abord les œuvres de pénitence et de terminer par la confession et la communion. C'est le moyen le plus sûr de mériter intégralement l'indulgence concédée, et par conséquent de se faire une route directe vers le ciel. Dieu nous en fasse la grâce!

NE PAS SE DÉCOURAGER A LA VUE DE SES FAUTES

(Extrait de "L'ART D'UTILISER SES FAUTES")

D'APRÈS

St François de Sales

1 vol. in-18.....38 cts

Un pieux ecclésiastique faisait sa retraite sous la direction du Père Roothan. Au milieu des saints exercices, l'illustre jésuite fut subitement appelé à Rome où, bientôt après, il devait être élu Général de sa compagnie. Déjà il avait pris congé de ses frères et se trouvait mis en route, quand, soudain revenant sur ses pas, il entra dans la chambre du retraitant: "Monsieur l'abbé, lui dit-il, j'allais oublier une recommandation d'une importance souveraine: *Quoi qu'il arrive, ne vous découragez jamais, jamais!*"

O parole d'or! à combien d'âmes il la faudrait redire! Saint Jean Chrysostome ne se lassait pas de la répéter: "Ne désespérez pas! je vous le dirai dans tous mes discours, dans chacune de nos entretiens, et si vous m'écoutez vous serez guéri. — Notre salut a deux ennemis mortels: la présomption dans l'innocence, et le désespoir après la chute; mais celui-ci est de beaucoup le plus terrible." — En effet, c'est par l'Espérance que nous sommes sauvés (Rom. viii, 24).

Cette vertu est comme une forte chaîne, qui descend du ciel et y relie nos âmes; pourvu qu'elles lui restent solidement attachées, elle les attire peu à peu à de sublimes hauteurs, et les soustrait aux orages de la vie présente. Mais l'âme qui, vaincue par l'abattement, abandonne cette ancre sainte, tombe aussitôt et pé-

rit, engloutie dans l'abîme du mal. "Notre perdition adversaire ne l'ignore point. "Des qu'il nous voit accablés par le sentiment de nos fautes, il se précipite sur nous, et jette en nos cœurs des pensées désespérantes, plus lourdes que le plomb. Si nous les accueillons, ce poids nous entraîne, nous lâchons la chaîne tutélaire, et nous roulons au fond du gouffre."

Hélas! l'expérience ne confirme que trop ces dernières paroles. L'immense majorité des chutes non réparées, qui ont fait scandale dans l'Église, la plupart de celles que les anges de paix seuls connaissent et pleurent, proviennent du découragement. Sans lui, avec un repentir confiant, rien n'eût été perdu. Mais, après une faute qui souvent n'a été qu'une surprise, le démon du désespoir s'est insinué dans l'âme troublée, et à la faveur de mille arguments tous plus décourageants les uns que les autres, il a fini par y jeter l'écrasante pensée de Calvi: *Mon iniquité est trop grande pour en espérer le pardon.* (Gen. vi, 13)

Dès ce moment, selon la remarque de saint Paul, le prince des ténèbres est maître de cet être; il la dirige, il la pousse, il la précipite où il veut: *operator in filios irascentia* (Eph. ii, 2); car il lui a communiqué deux de ses plus diaboliques dispositions: l'éloignement de Dieu par le péché, la peur de Dieu par le découragement.